

Diplôme Universitaire de Droit canonique (D.U.) Professions du Droit et du Chiffre

Objectifs

- Connaître l'organisation et le fonctionnement administratif de l'Église catholique et ses différentes institutions
- Faire correspondre les deux droits et traduire les termes d'un droit dans l'autre droit
- Travailler en relation avec des institutions catholiques et/ou des problématiques religieuses

Composition d'un diplôme

Le Diplôme Universitaire **fondamental** en Droit canonique propose 1 matière par semestre pendant 2 ans, pour une première approche du Droit canonique

Le Diplôme Universitaire **approfondi** en Droit canonique propose trois options, chacune étant composée de 8 cours et d'un séminaire semestriel.

Conditions d'admission

L'étudiant doit exercer l'une des professions suivantes : magistrat ou avocat, notaire, expert-comptable ou commissaire aux comptes, le diplôme étant préparé dans le cadre de la formation professionnelle

Durée

Le cursus du Diplôme Universitaire se déploie sur deux années académiques (1 matière par semestre)

Le cursus du Certificat Universitaire se déploie sur deux années académiques (2 matières par semestre) ou sur quatre années académiques (1 matière par semestre)

Les Diplômes Universitaires spécialisations « professions du droit et du chiffre » : objectifs et cursus

D.U. fondamental



Objectifs :

- Acquérir une première approche du droit canonique
- Comprendre les structures de l'Église pour mieux conseiller et accompagner
- Articuler droit canonique et droit civil français pour des questions patrimoniales

2 matières en ligne ou en présentiel (au choix) et un séminaire semestriel (en présentiel) :

- Introduction au droit canonique
- Droit canonique et civil des biens
- Gouvernement, office et ministères sacrés
- Un cours au choix
 - Organisation de l'Église particulière
 - Droit canonique pénal

2024-2025

D.U. approfondi option magistrat, avocat



Objectifs :

- Informer et conseiller pour permettre de trouver des solutions adaptées aux questions juridiques lorsqu'elles concernent l'Église ou une institution catholique ;
- Garantir la sécurité juridique et la qualité des actes dans les deux droits ainsi que l'efficacité de la relation contractuelle ;
- Représenter et défendre l'Église, une institution catholique ou l'un de ses membres en cas de procédure.

9 matières et un séminaire semestriel :

- Introduction au Droit canonique
- Organisation de l'Église particulière
- Organisation de l'Église Universelle
- Droit canonique des personnes juridiques
- Droit canonique de la vie consacrée
- Procédure canonique
- Approfondissement : procédure canonique
- Droit canonique pénal général
- Droit canonique administratif

+ Un séminaire annuel en présentiel

D.U. approfondi option notaire



Objectifs :

- Apporter une réponse éclairée aux problématiques quel que soit le domaine concerné ;
- Garantir la validité des informations données et leur conformité dans les deux droits ;
- Recevoir et garantir les actes quand l'Église, une institution catholique ou l'un de ses membres est l'une des parties (actes de donation, succession, impayés...)

9 matières et un séminaire semestriel :

- Introduction au Droit canonique
- Organisation de l'Église particulière
- Organisation de l'Église Universelle
- Droit canonique des personnes juridiques
- Droit canonique de la vie consacrée
- Droit canonique et civil des biens
- Approfondissement : Droit canonique et civil des biens
- Gouvernement, office et ministères sacrés
- Introduction aux droits français et européen des religions

+ Un séminaire annuel en présentiel

D.U. approfondi option expert- comptable / commissaire aux comptes



Objectifs :

- Informer et conseiller pour trouver des solutions adaptées aux questions financières lorsqu'elles concernent l'Église ou une institution catholique ;
- Accompagner une institution catholique dans sa gestion administrative et ses évolutions ;
- Gérer les aspects financiers d'une institution ou association relevant du droit français en cohérence avec le droit canonique.

9 matières et un séminaire semestriel :

- Introduction au Droit canonique
- Organisation de l'Église particulière
- Organisation de l'Église Universelle
- Droit canonique des personnes juridiques
- Droit canonique de la vie consacrée
- Droit canonique et civil des biens
- Approfondissement : Droit canonique et civil des biens
- Gouvernement, office et ministères sacrés
- Introduction aux droits français et européen des religions

+ Un séminaire annuel en présentiel

Focus : un séminaire annuel pour les 3 professions

Objectifs :

Le séminaire semestriel sera l'occasion de travailler sur des points de confrontation entre droit canonique et droits français et européen. Un temps, propre à chaque groupe (avocat, notaire et expert-comptable, permettra d'approfondir des cas pratiques grâce aux interventions extérieures d'experts.

Dates à retenir, en présentiel sur le campus :

- Jeudi 5 septembre (14h-17h) pour les nouveaux
- Vendredi 6 septembre (toute la journée)
- Séminaire (date à déterminer)

Informations pratiques

Comment s'inscrire ?

Documents demandés :

- *Curriculum vitae*
- Lettre de motivation

- Prendre contact avec le secrétariat qui enverra un lien pour déposer votre candidature ;
- Après examen du dossier par le responsable du diplôme, un rendez-vous vous sera proposé (par Teams ou téléphone ou à la Faculté de Droit canonique).

Tarifs

Coût de la formation :

DU fondamental : 3.550 € par an (pour une formation en deux ans).

DU approfondi : 4.430€ par an (pour une formation en deux ans).

N.B. : La Faculté de Droit canonique ne souhaite pas que le coût soit un frein à l'inscription. Il est possible, sur demande motivée, d'accorder des bourses. Si vous souhaitez connaître les différentes modalités de financement de la formation, prenez contact avec nous.

Inspirée par la démarche de responsabilité sociale des Universités (RSU), l'opération « **Campus Responsable** » de l'I.C.P. a été lancée en 2013. Elle promeut un environnement de travail propice à la réussite et au développement de l'étudiant. Les actions déjà menées ont été récompensées en 2016 par le Trophée Campus Responsable.

Encouragé à poursuivre ces actions, l'aide de chacun est nécessaire. Aussi tous les étudiants inscrits en cursus auront à verser une contribution de 152 €, indépendamment des frais de scolarité, permettant ainsi la poursuite des efforts de l'I.C.P. pour la valorisation de son patrimoine, la valorisation des personnes et la gestion environnementale.

Uniquement pour le tarif en deux ans

2024-2025

Mécénat

La Faculté de Droit canonique mène plusieurs projets pour lesquels le mécénat est un soutien indispensable. Chacun est invité à être acteur et / ou relais de ces projets :

- Bourses pour des prêtres au Burkina et au Niger ;
- Soutien pour le voyage d'études annuel de la Faculté ;
- Colloque international de la *Consociatio internationalis studio iuris canonici promovendo* (association internationale de canonistes et juristes) en septembre 2022 à Paris ; 400 congressistes sont attendus
- www.droitcanonique.fr (voir au dos de ce document) ;
- Projet de bourses à destination de la promotion d'étudiantes.

Informations détaillées sur demande au secrétariat.

Tout don à l'Institut Catholique de Paris donne droit à une déduction fiscale :

Suite à la déduction fiscale, le coût est de :

	Don de 2500 €	Don de 5000 €	Don de 10.000 €
Pour un particulier, dans le cadre de l'IFI	850€	1700 €	3400 €
Pour un particulier, dans le cadre de l'IR	625€	1250€	2500 €
Pour une entreprise, dans le cadre de l'IS	1000 €	2000 €	4 000 €

Programme 2024-2025

Emploi du temps du semestre 1

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<i>Matin</i>	9h-12h Droits fondamentaux des personnes physiques @ B.-M. Portier (12h) 4x	10h-12h Normes générales @ C. Thépot-Olagne (24h) 12x	9h-11h Approfondissement : Procédure canonique @ B. Gonçalves (12h) 6x
			11h-12h Droit canonique administratif @ C. Thépot-Olagne (12h) 12x
<i>Après-midi</i>	14h-16h Introduction au Droit canonique @ C. Burgun (24h) 12x		16h-18h Organisation de l'Église universelle @ G. Woimbée (24h) 12x

Emploi du temps du semestre 2

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
--	----------	-------	----------

Faculté de Droit canonique – Institut catholique de Paris

2024-2025

<i>Matin</i>		<i>8h-10h</i> <i>Droit canonique et civil des biens @</i> <i>C. Burgun (24h) 12x</i>	<i>8h-10h</i> <i>Droit canonique pénal @</i> <i>B. Gonçalves (24h) 12x</i>
	<i>10h-12h</i> <i>Organisation de l'Église particulière</i> <i>F. Fermanel (24h) 12x</i>		
<i>Après-midi</i>		<i>16h-18h</i> <i>Procédure canonique @</i> <i>B. Gonçalves (24h) 12x</i>	<i>14h-17h</i> <i>Introduction au Droits français et européen des religions @</i> <i>E. Tawil (12h) 4x</i>

Description des enseignements 2024-2025

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

- Introduction au Droit canonique @** Cédric BURGUN Mercredi : 14h-16h Semestre 1 (24h)
11/9, 18/9, 25/9, 2/10, 9/10, 16/10, 23/10, 6/11, 13/11, 20/11, 27/11, 4/12
   
Dans l'Église catholique deux Codes de Droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code de Droit canonique de l'Église latine. Ses fondements, ses sources, son lien avec le Concile Vatican II ainsi que ses caractéristiques feront ressortir son originalité ainsi que sa distinction d'avec le Droit séculier et des Droits ou des disciplines d'autres confessions chrétiennes ou d'autres religions. Quelques questions de méthodologie du Droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.
- Droit canonique et civil des biens @** Cédric BURGUN Jeudi : 8h-10h Semestre 2 (24h)
16/1, 23/1, 6/2, 13/2, 27/2, 6/3, 13/3, 20/3, 27/3, 3/4, 10/4, (mardi) 29/4
  
L'Église et ses différentes institutions, comme personnes juridiques, possèdent un patrimoine. Après avoir précisé l'origine, l'originalité et la finalité de ces différents patrimoines, nous étudierons le statut canonique des biens et les règles de leur administration selon les différentes personnes juridiques. Nous étudierons également le statut financier de certains membres de l'Église comme les clercs ou les membres d'institut de vie consacrée ou de société de vie apostolique, et nous prendrons également en compte la législation civile relative aux biens.
- Organisation de l'Église particulière** Frédéric FERMANEL Mercredi : 10h-12h Semestre 2 (24h)
22/1 (9h-12h), 5/2 (9h-12h), 12/2, 26/2, 5/3, 12/3, 19/3, 26/3, 2/4, 9/4, 30/4
  
Le cours présentera la constitution propre de l'Église particulière en droit latin (cc. 360-374), soulignant notamment la place spécifique de son Pasteur propre et également les différentes figures épiscopales qui lui sont adjointes (cc. 375-430). Puis le cours détaillera l'organisation interne d'une Église particulière la présentant en tryptique : les conseils et le synode diocésain (c. 460-468 ; 492.493 ; 495-502), la curie diocésaine (cc. 469-491 ; 494), enfin les différentes communautés (paroisses, chapellenies, etc. cc. 515-572).
- J.M. Tillard, *l'Église locale*, Paris, 1995.
 - Quaderni della Mendola : n°11, *Chiese particolari e Chiesa universale*, Milano, 2003.
 - D. Le Tourneau, *Les communautés hiérarchiques de l'Église catholique*, Wilson et Lafleur, Québec, 2016.
 - P. Valdrini, *Leçons de droit canonique*, Paris, 2017.
- Procédure canonique @** Bruno GONÇALVES Jeudi : 16h-18h Semestre 2 (24h)
16/1, 23/1, 6/2, 13/2, 27/2, 6/3, 13/3, 20/3, 27/3, 3/4, 10/4, 02/5
  
Après une brève présentation de la diversité et de l'originalité des procédures canoniques, on décrira l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et leur fonctionnement ; une attention plus particulière sera portée au procès en déclaration de nullité de mariage et au procès pénal judiciaire.

Droit canonique pénal @

Bruno GONÇALVES

Vendredi : 8h-10h

Semestre 2 (24h)

Pour garantir les valeurs fondamentales de la communauté ecclésiale, l'autorité de l'Église prévoit comme une *ultima ratio*, des sanctions ecclésiastiques à l'égard de certains actes qui portent gravement atteinte à la communion et aux droits et devoirs des fidèles. Les événements récents de la vie de l'Église donnent au droit pénal une légitimité renouvelée et indiscutable.

Après avoir précisé dans l'introduction la nature particulière du droit pénal canonique, nous verrons les règles générales concernant l'imputabilité des délits et les différents genres de sanctions.

17/1, 24/1, 31/1, 7/2, 14/2, 28/2, 7/3, 14/3, 21/3, 28/3, 4/4, 11/4



Approfondissement : procédure canonique @

Bruno GONÇALVES

Vendredi : 9h-11h

Semestre 1 (12h)

Ce cours est consacré au déroulement du procès pénal judiciaire et extrajudiciaire.

13/9, 20/9, 27/9 (8h-11h), 11/10, 18/10 (8h-11h)



Introduction au Droit français et européen des religions @

Emmanuel TAWIL

Vendredi : 14h-17h

Semestre 2 (12h)

Le cours aborde tous les aspects des Droits français et européen des religions. Après une partie consacrée aux sources applicables (Droit européen des droits de l'homme, Droit de l'Union européenne, OSCE, Droit constitutionnel, sources législatives et réglementaires), on envisage le régime général des cultes issu de la loi de 1905. Cela permet de traiter les principales questions (associations cultuelles, associations diocésaines, statut des ministres du culte, aumôneries, etc). La troisième partie du cours porte sur les régimes locaux d'Alsace-Moselle et d'Outre-mer.

17/1, 24/1, 7/2, 14/2



Droit canonique administratif @

Cécile THÉPOT-OLAGNE

Vendredi : 11h-12h

Semestre 1 (12h)

Ce cours porte sur l'activité administrative canonique. Il s'agit notamment d'étudier les règles encadrant les recours portés contre les actes administratifs.

- Constantin Yatala Nsomwe, *Le contrôle de l'activité administrative en droit canonique*, Perpignan, Artège Lethielleux, 2016.
- Jorge Miras, Javier Canosa, Eduardo Baura, *Compendio di diritto canonico*, 3^e éd., Edizioni Santa Croce, 2023.

13/9, 20/9, 27/9, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12

